



Service des  
bibliothèques publiques  
du Nouveau-Brunswick

# DÉCLARATION SUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

## Novembre 2023

La liberté intellectuelle est un principe fondamental et une valeur essentielle pour les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, du Canada et du monde entier. La liberté intellectuelle est le droit d'exprimer ses opinions, ainsi que de chercher et d'obtenir des renseignements, sans ingérence. L'expression peut être verbale, écrite, artistique ou se manifester par tout autre moyen de son choix. La liberté intellectuelle est inscrite dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans le droit international en matière de droits de la personne. Pour ce faire, le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick soutient les principes suivants :

- protéger et faciliter l'accès aux expressions du savoir, de l'imagination, des idées et des opinions protégées par la Constitution, y compris celles que certaines personnes et certains groupes considèrent comme non conventionnelles, impopulaires ou inacceptables;
- résister aux appels à la censure et à l'adoption de systèmes qui refusent ou limitent l'accès aux ressources, tout en reconnaissant le droit à la critique des personnes et des groupes;
- s'assurer que la sélection et la disponibilité des documents et des services de bibliothèque sont régies par des considérations d'ordre professionnel et non par des points de vue personnels;

La liberté intellectuelle, la diversité et l'inclusion sont des valeurs qui se renforcent mutuellement, et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick soutient les principes suivants :

- offrir des services inclusifs, reconnaître et respecter la dignité des personnes qui reçoivent des services, quels que soient leur origine, leur niveau d'instruction, leurs croyances, leur race, leur religion, leur âge, leur orientation sexuelle, leur sexe, leur identité de genre, leurs capacités physiques ou mentales, ou leurs revenus;
- reconnaître que l'acceptation des différences peut mettre en conflit les valeurs individuelles et collectives;
- faire la promotion de la tolérance et de la compréhension;
- veiller à ce que les personnes puissent profiter des services sans que leur soient imposées par autrui des valeurs, des coutumes ou des croyances.

### Référence

- Fédération canadienne des associations de bibliothèques. <http://cfla-fcab.ca/>
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions. <https://www.ifla.org/>